

Dialogue social au travail: des voix et des choix pour les hommes et les femmes

Les dernières décennies ont vu une forte augmentation du nombre de femmes entrant dans le marché du travail, comme entrepreneurs ou comme employées, ainsi qu'un accroissement de leur participation aux institutions de dialogue social. En s'engageant dans le dialogue social, et également dans les organisations féminines, les femmes ont davantage porté les problèmes d'égalité entre hommes et femmes sur le devant de la scène. Ainsi, une implication accrue des femmes dans le dialogue social a conduit à une plus grande attention aux questions de genre. La participation des femmes aux institutions de dialogue social peut être en elle-même vue comme clé pour la promotion de l'égalité de genre.

Le principal but du dialogue social est de promouvoir le consensus et la participation démocratique des parties prenantes dans le monde du travail: les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs. Le succès du dialogue social, qui comprend tous les types de négociation, de consultation ou d'échange d'informations entre les divers intéressés, dépend des structures et des processus qui permettent de résoudre des problèmes économiques et sociaux importants, encouragent la bonne gouvernance, font avancer la stabilité sociale et industrielle et stimulent le progrès économique. Par conséquent, le dialogue social est un moyen important permettant d'atteindre la justice sociale.

Au fur et à mesure que le dialogue social répercute les besoins et les aspirations de ses participants, les femmes et les hommes devraient être représentés équitablement pour faire entendre leurs voix sans peur de représailles.

Voir Aussi:

- [OIT– Bureau des activités pour les travailleurs \(ACTRAV\): L'égalité entre Hommes et Femmes](#)
- [OIT – Bureau des Activités pour les Employeurs \(ACT/EMP\): La diversité et l'égalité \(en anglais\)](#)
- [OIT – Service des activités sectorielles \(SECTOR\): L'égalité et les opportunités égales](#)
- [OIT – Département du dialogue social, la législation du travail et l'administration du travail \(DIALOGUE\)](#)
- [Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable](#)
- [Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail](#)
- [C87 Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948](#)
- [C98 Convention sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949](#)
- [Organisation Internationale des Employeurs \(IOE\): Egalité entre les hommes et les femmes en matière d'emploi](#)
- [Confédération Syndicale Internationale \(ITUC\) : Égalité](#)
- [Guide des ressources sur l'égalité des genres dans le monde du travail](#)
- [Egalité entre hommes et femmes et travail décent: Conventions et Recommandations clés pour la promotion de l'égalité entre hommes et femmes](#)